



Titre de sejour apres le divorce

Par **LAPAIX**, le **06/06/2009** à **15:58**

Bonjour, je suis une femme de nationalité marocaine, mon divorce se prononcera dans quelques jours après un mariage de 3 ans j'ai qu'un titre de séjour d'un an, je travaille en CDI j'ai pas d'enfants je suis stérile, je voudrais si vous plaît ce qui peut se passer après mon divorce est-ce que je risque l'expulsion, merci d'avance

Par **anais16**, le **06/06/2009** à **19:34**

Bonjour, si vous divorcez d'un conjoint français, que vous avez obtenu une carte de séjour à ce titre et que vous n'avez pas trois renouvellements effectifs, alors l'expulsion est possible. En effet, dans ce cas là, lors de votre prochain renouvellement, comme il n'y aura plus de vie commune, la préfecture vous refusera le renouvellement et vous délivrera une obligation de quitter le territoire français. Vous pourriez éviter cela en demandant un changement de statut vers celui de salarié, mais c'est très difficile à obtenir et un rejet est également fort possible. Si par contre vous étiez mariée à un français depuis plus de trois ans et que vous avez déjà eu trois titres de séjour en tant que conjoint de français, dans ce cas, il semble que la préfecture renouvelle malgré tout votre carte.

Par **LAPAIX**, le **06/06/2009** à **20:13**

merci anais de me répondre si vite, je renouvelle ds 4 MOIS, je ferai la demande de la 4^{ème} carte, mon mariage est de 3 ans et demi, je vais faire comme vous me dites changer le statut si c'est possible sinon est-ce que je peux faire un recours au cas d'un refus merci anais de

Par **anais16**, le **06/06/2009 à 20:40**

Si vous demandez le renouvellement pour une 4eme carte, en théorie le changement de statut n'est pas nécessaire. Cependant, il serait plus adapté de demander un titre de salarié.
Le mieux est de vous renseigner dès maintenant auprès de votre préfecture car les pratiques diffèrent de l'une à l'autre malheureusement.
Quoi que vous décidiez de faire, un recours est toujours possible dans le mois qui suit la décision de refus.

Par **LAPAIX**, le **07/06/2009 à 10:17**

merci Anais ;
je tacherai de suivre vos conseils , j espere que tt passera bien ,merci encore, bonne continuation et je vous tiendrez au courant